https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 14OF102211

14ème legislature

Question N°: 102211	De M. Paul Salen (Les Républicains - Loire)				Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer			Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire		
Rubrique >déchets, pollution et nuisances		Tête d'analyse >pollution atmosphérique		Analyse > conséquences. coût.	
Question publiée au JO le : 31/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le coût de la pollution atmosphérique. Le chiffre de 100 milliards d'euros est avancé par certaines études concernant le coût de la pollution atmosphérique. Ce chiffre agrège des coûts sociaux (décès prématurés, baisse de la qualité de vie) dont le chiffrage est complexe. En limitant l'analyse aux seuls coûts financiers réellement calculables, c'est-à-dire des maladies, des dégradations de bâtiments ou encore la baisse des rendements agricoles, la pollution coûterait, *a minima*, 7,5 milliards d'euros par an. La dégradation de l'environnement a donc bien un coût et constitue un poids pour l'économie française, même s'il est difficile à estimer et que de grandes disparités existent entre les différents chiffres avancés. Aussi, il lui demande de bien vouloir communiquer à la représentation nationale le coût estimé par son ministère de la pollution atmosphérique et de son impact sur l'économie française.